



ROUMANIE

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 01 février 2019 à 11h09



► Règlementation routière



Limitations de vitesse

Agglomérations



Routes



Voies rapides



Autoroutes



Motocyclettes et voitures



* Un conducteur avec moins d'1 an de permis est limité à une vitesse de 20 km/h de moins que celle qui est indiquée

Voitures avec remorque



* Un conducteur avec moins d'1 an de permis est limité à une vitesse de 20 km/h de moins que celle qui est indiquée



Alcoolémie

0 g / litre de sang



Feux

Utilisation obligatoire pour les motocyclistes de jour comme de nuit. Obligatoire pour tous les véhicules hors agglomération.



GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Prohibé



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire sur les sièges avant et arrière des véhicules qui en sont équipés, dans les agglomérations et en dehors.

Les enfants de moins de 12 ans ne doivent pas voyager sur les sièges avant des voitures. Un enfant de moins de 3 ans doit être attaché dans un siège spécial agréé, approprié à sa taille. Un enfant de moins de 12 ans et mesurant moins de 1.50 m doit utiliser un siège ou un rehausseur approprié à sa taille.



Portable et kit

Utilisation en main
Interdit

Avec un kit main-libre
Autorisée

Amende de 77 - 96 €



Circulation à vélo

Port du casque
NON

Il est permis de transporter un enfant de moins de 7 ans sur une bicyclette à condition d'utiliser un siège spécial. Il est interdit pour les enfants de moins de 14 ans de circuler sur les routes à grande circulation.

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité



Equipements hivernaux

Trousse de secours

Obligatoire

Extincteur

Obligatoire

Triangle de signalisation

Obligatoire pour tous véhicules à plus de deux roues

Gilet de sécurité

Obligatoire à bord des voitures. En cas de panne ou d'accident, le conducteur qui sort du véhicule, doit le porter.

Pneus cloutés

Interdits

Chaînes à neige

Autorisées et recommandées lors de déplacements en montagne

Pneus hiver

Les véhicules doivent être équipés de pneus hiver si les conditions sont hivernales. Ces pneus doivent être montés sur toutes les roues lorsque les routes sont couvertes de neige ou glace. Les pneus doivent porter le label M+S et avoir un profil d'au moins 4 mm.